

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2022

Présents : JL.Champagnat - M.Beau – Y.Salgues – S.Bouquet – G.Ségaud. – E.Dériot –M et Mme A.Forler – D.Desfemmes – D.Rhety -- F.Aurellionnet – P.Rozzio – P.Corre – M.Franquesa – M et Mme Levillain

Excusés : C.Rabet – J.Bresson – M.Barnabé -G.Labbe

Invitée : V.Hérupé

Intervention de V.Hérupé

V.Hérupé est invitée à nous présenter les critères d'attribution d'une subvention par la Conseil Départemental suite à la réunion du 4-03-2022 lors de laquelle elle avait fait part en présence de M.de Contenson de nouvelles modalités pour que les associations soient subventionnées.

Elle précise que le service juridique a reprecisé au service de coopération décentralisée que le Conseil Départemental ne peut en tant que collectivité publique déléguer une action à une association .

Il faut donc réécrire les conventions et déterminer le positionnement de chacun.

Il faut également retrouver un partenaire au Sénégal puisque la convention signée avec le conseil départemental de Mbour est caduque.

Néanmoins elle précise qu'il n'y a pas de critère particulier déterminés par le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention.

Il ajoute que Teraanga peut comme tout autre association se voir attribuer une subvention d'un montant maximum de 2000€ pour un projet qu'elle présenterait.

Elle produira un écrit au sujet de ces critères et nous le transmettra.

Bilan des activités 2021

En 2021 plusieurs actions ont été menées :

1 La mission (Novembre 2021)

Le compte rendu de cette mission a déjà été transmis aux adhérents par mail.

2 La formation menée par la JiFAFRIQUE

Cette formation à la création d'entreprise s'est déroulée de mai à décembre 2021 pour la première phase. Elle n'est pas achevée. Une deuxième session visant à permettre à des jeunes de créer leur propre entreprise doit encore être réalisée.

3 Les écoles

Une subvention de 2450€ a été remise à Teraanga Sénégal en novembre 2021 lors de la mission. Cette somme devait servir à acheter des fournitures scolaires. Dans les faits, elle a été partagée comme suit :

850€ pour l'achat de fournitures et le reste en soutien à des familles nécessiteuses sélectionnées par Teraanga Sénégal.

4 Les boulangeries

Un comité de suivi constitué de personnes françaises et sénégalaises intervenant dans les deux boulangeries a été créé. Ce comité est présidé par Doudou DIOP.

Son objectif est de réunir les membres du dit comité régulièrement afin de faire le point sur le fonctionnement des deux boulangeries. Il a également pour but de transmettre notamment aux bailleurs de fonds les résultats financiers des deux boutiques.

5 Le container

Un container transportant du matériel hospitalier (lits principalement) et du matériel informatique a été acheminé en juin 2021 à Nguékokh. Le matériel a été réparti à l'hôpital de Mbour et à Nguékokh auprès de Teraanga Sénégal.

Projets 2022

Les relations avec le conseil départemental de l'Allier

Après avoir reçu l'écrit de V.Hérupé autour des critères d'attribution de subvention, Teraanga réfléchira et donnera une réponse écrite au Conseil Départemental sur la poursuite de la collaboration ou non dans le cadre de la coopération décentralisée.

Les relations avec Doudou DIOP président de Teraanga Sénégal

Ces dernières se dégradent de plus en plus.

Les justificatifs de dépenses et les comptes des boulangeries ne sont pas transmis en temps et en heure malgré des sollicitations régulières de Teraanga France mettant ainsi en péril la validation des comptes de l'association cette année. Il manque des justificatifs d'achat de fournitures scolaires qui ont été réclamées à maintes reprises. Les derniers fournis ne correspondent pas à la totalité de la somme versée en novembre 2021.

Il apparaît en outre qu'une partie de l'argent a été donné de la main à la main à des familles dans le besoin sélectionnées par Teraanga Sénégal ce qui est totalement contraire au fonctionnement habituel.

La gestion de la boulangerie de Gandigal est opaque car uniquement effectuée par Doudou Diop sans que les salariés de la boulangerie de Nguékokh y soient associés.

Le comité de suivi créé en novembre 2021 n'a jamais été réuni par le président.

Au regard de tous ces éléments, il apparaît que notre partenariat avec Teraanga Sénégal ne pourra perdurer dans ces conditions. Ces problèmes maintes fois évoqués avec son président, notamment de vive voix lors de la dernière mission, ne trouvent visiblement pas d'écho auprès de lui.

Un courrier sera fait et envoyé à Doudou DIOP afin de lui faire part de notre position.

Le comité de jumelage

Les éléments ci-dessus amènent également à réfléchir à la question des relations avec la municipalité de Nguékokh.

Actuellement celles-ci sont inexistantes. La question de l'existence même d'un comité de jumelage composé de quatre communes est donc posée et sera également abordée en assemblée générale.

Un courrier à la municipalité sénégalaise sera fait afin de connaître sa position actuelle concernant le comité de jumelage car Teraanga France ne peut poursuivre son action sur la base d'un comité de jumelage qui n'a d'existence que sur le papier.

En fonction de la réponse de la Mairie de Nguekokh , il sera peut-être nécessaire de revoir nos statuts.

Bilan financier

Ce dernier est joint en annexe.

Il est à noter que J.BRESSON vérificateur aux comptes apporte deux remarques concernant les comptes 2021.

1 La subvention de 2450€ donnée au titre des fournitures scolaires n'est pas justifiée en totalité par des factures. Seuls 850€ sont justifiés par des factures.

2 Les justificatifs donnés par la JIFAFRIQUE laissent apparaître un solde de 1015€ non justifié. Le responsable de la JIF Afrique s'engage par courrier à fournir des justificatifs concernant cette somme lors de la seconde phase de l'action qui aura lieu fin 2022.

Elections

M.BEAU ne se représente pas au comité directeur.

Les personnes suivantes proposent de continuer à participer au comité directeur pour l'année à venir :

JL.Champagnat -Y.Salgues – D.Rhety – F.Aurellionnet – S.Bouquet – A.Forler – G.Ségaud –

Les trois représentants des communes : P.Rozzio – D.Desfemmes – E.Dériot. poursuivront leur tâche au sein de Teraanga

Les deux vérificateurs aux comptes ont été reconduits : Madame MH Barnabé et Monsieur J Bresson.

A la prochaine réunion du Comité Directeur il sera procédé à la mise en place du Bureau (président, secrétaire et trésorier .

L'AG étant close, un pot a été offert par la municipalité de ST-Yorre que nous remercions pour cette attention.

Sylvain BOUQUET

Le secrétaire